



RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

CHAMPIONNAT ÉLITE FÉMININE - SAISON 2025-2026

I. ORGANISATION SPORTIVE

Article 1 - Format de la compétition.

Le Championnat National Élite Féminine 2026 réunit trois (3) équipes dans une poule unique.

Sous réserve des engagements de chaque équipe, sont éligibles au Championnat National Elite Féminin saison 2025-2026 : **GALAXIE, CHARBO SQUAD et MANDJI JOKERS.**

La phase régulière comprend douze (12) rencontres réparties en quatre (4) fenêtres. Chaque équipe dispute huit (8) matchs: elle rencontre chacune des deux autres équipes à quatre (4) reprises. Les rencontres de la phase régulière se jouent à Libreville du 19 septembre au 3 octobre 2026, conformément au calendrier officiel annexé au présent règlement.

Article 2 - Classement et qualification.

Le classement est établi conformément au Code de jeu FIBA et aux règlements sportifs applicables. À l'issue de la phase régulière, les deux (2) premières équipes du classement général sont qualifiées pour la finale.

En cas d'égalité au classement, les critères de départage prévus par les règlements FIBA en vigueur sont appliqués.

Article 3 - Play-off finale et titre.

La finale oppose l'équipe classée 1re à l'équipe classée 2e à l'issue de la phase régulière. Elle se dispute en un (1) match unique à Libreville le 23 octobre 2026 à 20h00, conformément au calendrier officiel.

L'équipe victorieuse est déclarée Championne du Gabon - Élite Féminine, saison 2025-2026. L'objectif sportif indiqué au calendrier officiel est le WBAL 2026.

Article 4 - Participation.

Les droits de participation, modalités de paiement, garanties administratives et obligations financières sont ceux arrêtés officiellement par la LINAB pour la saison 2025-2026, à savoir 500 000 FCFA. Ils doivent être régularisés dans les délais communiqués par l'instance organisatrice avant l'entrée en compétition.

II. QUALIFICATION DES ACTEURS

Article 5 - Joueuses, entraîneurs et licences.

Toute joueuse et tout entraîneur admis à participer doit être régulièrement qualifié et licencié conformément aux règlements de la FEGABAB et aux décisions de la commission compétente de la LINAB. La liste officielle de chaque équipe est validée avant la compétition.

Pour la saison 2025-2026, les équipes qualifiées en LINAB ont l'obligation d'évoluer avec la liste des joueuses officielles connues dans leurs ligues provinciales respectives. Tout transfert INTERNATIONAL doit respecter les règles FIBA applicables (MAP), notamment pour les joueuses étrangères.

Tout entraîneur officiant doit être régulièrement enregistré auprès des instances compétentes (ligues provinciales).



Article 6 - Banc d'équipe.

Seules les personnes régulièrement inscrites sur la feuille de match et autorisées par les règlements en vigueur peuvent prendre place sur le banc. La composition du banc doit respecter les limites fixées par la LINAB et les dispositions FIBA applicables.

III. ORGANISATION PRATIQUE DES RENCONTRES

Article 7 - Règles de jeu et calendrier.

Les rencontres se déroulent conformément au Code de jeu FIBA, au règlement sportif de la FEGABAB et au présent règlement. Le calendrier officiel annexé s'impose aux équipes. Toute modification doit être autorisée par la LINAB, notamment en cas de force majeure ou de nécessité organisationnelle dûment constatée.

Article 8 - Réunion technique et obligations d'avant-match.

Une réunion technique peut être tenue sous la supervision du commissaire de match, avec les arbitres et représentants des équipes. Les équipes doivent présenter les documents, listes et éléments exigés pour la rencontre. En l'absence du commissaire, les dispositions réglementaires applicables sont mises en œuvre sous l'autorité de l'officiel désigné.

Article 9 - Communication d'après-match.

Lorsque la LINAB organise une conférence de presse ou une activité média d'après-match, les clubs concernés doivent mettre à disposition au moins une joueuse et un membre du staff technique, selon les modalités communiquées par l'organisation.

IV. TRANSPORT - HÉBERGEMENT - RESTAURATION - OFFICIELS

Article 10 - Équipes.

Le transport (bateau, avion) et l'hébergement des équipes sont à la charge de la LINAB, sauf dispositions particulières communiquées par la LINAB pour une phase ou un site déterminé.

Le transport local (bus) et la restauration sur le lieu de la compétition sont pris en charge par les clubs.

Article 11 - Officiels.

La prise en charge des officiels relève de la LINAB selon les modalités arrêtées pour la compétition. Les arbitres et officiels doivent être présents dans les délais fixés avant chaque rencontre et remettre leurs rapports dans les délais réglementaires.

Article 12 - Homologation et discipline.

Les rencontres sont homologuées par l'organe compétent. Toute contestation, réserve ou recours est traité conformément aux procédures disciplinaires et d'appel de la LINAB, de la FEGABAB et aux textes applicables.

Article 13 - Commissaires, arbitres et statisticiens.

Les commissaires, arbitres, assistants et statisticiens sont désignés par les commissions compétentes. Les clubs sont tenus de respecter les désignations et les horaires officiels. Tout incident fait l'objet d'un rapport transmis à l'instance compétente.

Article 14 - Ballon officiel.

Le ballon de match doit être homologué FIBA et correspondre aux caractéristiques réglementaires de la catégorie féminine. Les équipes doivent disposer de ballons conformes pour l'échauffement.



V. ASSURANCE - SANTÉ - FAIR-PLAY

Article 15 - Assurance.

Une couverture d'assurance est obligatoire pour chaque club. Le club qui ne présente pas de police d'assurance devra signer une décharge. Toutefois, la LINAB possède sa propre police d'assurance organisation.

Article 16 - Suivi médical.

Les soins et le suivi médical des joueuses relèvent des clubs. Les dossiers et certificats médicaux exigés doivent être disponibles et valides.

La LINAB peut procéder aux contrôles nécessaires, notamment aux tests antidopage avant, pendant ou après chaque match.

Article 17 - Fair-play et comportement.

La LINAB rappelle aux dirigeants, officiels, entraîneurs, joueuses et au public l'obligation de respecter les principes de fair-play, d'intégrité, de respect des arbitres, de non-violence et de bonne conduite pendant toute la compétition.

VI. RÉCOMPENSES ET DISPOSITIONS FINALES

Article 18 - Récompenses.

La compétition donne lieu à la remise de trophées et distinctions, notamment: Championne, Finaliste, Fair-play, Meilleure marqueuse, Meilleure défenseuse, Meilleure joueuse, Meilleure tireuse à trois points, Meilleure interceptrice, Meilleure rebondeuse et autres distinctions arrêtées par l'instance organisatrice.

Article 19 - Cas non prévus.

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont examinés et tranchés par les organes compétents sur la base du règlement sportif de la FEGABAB, du Code de jeu FIBA et des textes applicables à la compétition. Les décisions officielles de la LINAB complètent le présent règlement.



LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL
(LINAB)
RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL ÉLITE
FÉMININE 2026

ANNEXE 1 - CALENDRIER OFFICIEL DE LA PHASE RÉGULIÈRE

Journée	Date	Heure	Lieu	Équipe A	Équipe B
1re	19/09/2026	16h00	Libreville	GALAXIE	CHARBO SQUAD
2e	20/09/2026	18h00	Libreville	MANDJI JOKERS	GALAXIE
3e	21/09/2026	14h00	Libreville	CHARBO SQUAD	MANDJI JOKERS
4e	22/09/2026	16h00	Libreville	CHARBO SQUAD	GALAXIE
5e	23/09/2026	16h00	Libreville	GALAXIE	MANDJI JOKERS
6e	24/09/2026	18h00	Libreville	MANDJI JOKERS	CHARBO SQUAD
7e	28/09/2026	16h00	Libreville	GALAXIE	CHARBO SQUAD
8e	29/09/2026	18h00	Libreville	MANDJI JOKERS	GALAXIE
9e	30/09/2026	14h00	Libreville	CHARBO SQUAD	MANDJI JOKERS
10e	01/10/2026	16h00	Libreville	CHARBO SQUAD	GALAXIE
11e	02/10/2026	16h00	Libreville	GALAXIE	MANDJI JOKERS
12e	03/10/2026	18h00	Libreville	MANDJI JOKERS	CHARBO SQUAD

Objectif sportif indiqué au calendrier : WBAL 2026.

ANNEXE 2 - PLAY-OFF FINALE

Phase	Date	Heure	Lieu	Équipe A	Équipe B
FINALE	23/10/2026	20h00	Libreville	1re	2e

Objectif : WBAL 2026.

VALIDATION

Fait à Libreville, le 14/09 2026

Le Président / Le Secrétaire Général de la LINAB

Nom, signature et cachet :

Evrard MOUNDOU  NYOGA